COMMUNE DE SAINT-CLAIR DU RHONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 AVRIL 2017

La séance est ouverte à 20h00' sous la présidence de Monsieur Olivier Merlin, Maire.

Vingt-et-un conseillers municipaux sont présents en début de séance.

Sont excusés avec pouvoir :

- Madame Françoise Serpolier donne pouvoir à Monsieur Alain Dejérome.
- Monsieur Fabien Lemière donne pouvoir à Madame Sandrine Lecoutre.
- Madame Fabienne Boiston donne pouvoir à Madame Françoise Eymard.
- Madame Evelyne Mallarte donne pouvoir à Madame Chantal dupent.
- Monsieur Alain Floris donne pouvoir à Madame Isabelle Marret.

Est excusé:

- Monsieur David Bruyère.

Monsieur Paul Scafi est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu du dernier Conseil Municipal qui est adopté par 25 voix pour et une abstention.

Monsieur le Maire propose par ailleurs de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Subvention à l'Adpah.
- Indemnité des élus.

1 / FINANCES - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNEE 2016

Madame Sandrine Lecoutre, adjointe aux finances, présente le compte administratif qui récapitule après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT, le vote du compte administratif par le conseil municipal doit intervenir avant le 30 juin de l'année N+1 après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la commune. Ce dernier retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Monsieur Meyrand s'étonne que toutes les dépenses d'investissement inscrites au prévisionnel ne soient pas réalisées. En effet des projets se sont vus affectés des montants tout en sachant que ceux-ci ne seront pas effectués sur cette période budgétaire.

Il est rappelé que cela permet de mieux contrôler les dépenses de la commune et d'identifier la somme dont dispose la collectivité pour ses projets futurs.

Après ce débat et après avoir constaté que les éléments du compte de gestion concordaient avec le compte administratif de la commune, le conseil municipal par 24 voix pour et un contre :

- Arrête les comptes du receveur municipal préalablement au vote des comptes administratifs.
- Arrête les comptes administratifs de la commune.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	5 777 251.33	893 528.40
Recettes	6 185 074.25	3 112 590.97
RESULTAT DE L'EXERCICE	407 822.92	2 219 062.57
RESULTAT DE CLÔTURE	1 912 338.57	1 036 471.05
RESTES A REALISER		- 1 112 531.58

2 / FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Madame Sandrine Lecoutre indique que la détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif de l'année écoulée.

Le compte administratif 2016 dégage :

- Un résultat de la section de fonctionnement excédentaire à hauteur de 1 912 338.57 euros.
- Un solde d'exécution de la section d'investissement bénéficiaire à hauteur de 1 036 471.05 euros complété par des restes à réaliser au titre de l'année 2016 s'élevant à - 1 112 531.58 euros en dépenses d'investissement; soit un déficit total pour l'investissement de - 76 060.53 euros.

Il constitue le besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation réalisée par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie du résultat en section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Ceci exposé, le conseil municipal par 25 voix pour et une abstention décide d'affecter au budget primitif 2017 le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 76 060.56€.
- Compte 002 « excédents antérieurs reportés » : 1 836 278.04€.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, excédentaire à hauteur de 1 036 471.05€ fera l'objet d'une inscription au compte 001 des recettes d'investissement « Excédent d'investissement de l'exercice précédent ».

3 / FINANCES - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au conseil municipal de voter les taux de la Taxe d'Habitation, du Foncier Non Bâti et du Foncier Bâti avant le 15 avril.

Appliqués aux bases fiscales, ils permettront ensuite de calculer le produit fiscal attendu de la commune.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les trois taxes au taux suivant :

Taxe d'Habitation : 10%.
Foncier Bâti : 17,18%.
Foncier Non Bâti : 36,17%

Madame Rouet-Gimza souhaite savoir ce que recouvre la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire précise qu'elle est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés non bâties.

La TFPNB s'applique aux propriétés non bâties, notamment :

- o Terres et serres affectées à une exploitation agricole
- o Carrières, mines et tourbières
- o Etendues d'eau, marais et marais salants
- o Sols des propriétés bâties, bâtiments ruraux, cours et dépendances
- o Sols occupés par les chemins de fer
- o Terrains de golf, sans constructions, exploités commercialement ou non
- Voies privées, jardins et parcs...

4 / FINANCES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Madame Sandrine Lecoutre présente le budget primitif qui doit être voté avant le 15 avril 2017.

Plusieurs points sont mis en avant :

- La commune doit être impactée par une D.G.F. négative. En effet l'Etat a mis en œuvre une contribution pour le redressement des finances publiques qui impacte fortement cette dotation. Le DGF pour l'année 2017 sera nulle. Cependant afin d'abonder à la contribution, la commune va devoir créer un article 73916 en dépenses de fonctionnement pour un montant provisionné de 50 000€. Monsieur Meyrand souhaite savoir si cela à un rapport avec les missions que mène la commune au titre de l'Etat. Le Directeur général des services indique que la DGF n'a pas cette vocation et que son assiette porte sur des critères de population, de voirie et de richesse.
- Les bases des taxes locales ont été modifiées à la hausse depuis le débat d'orientation budgétaire puisque les services de la commune ont reçu en début de semaine dernière les nouvelles données. Cela a un impact positif sur le montant des dépenses imprévues.
- Les services de la trésorerie ont alerté la commune que les paiements des opérations du SEDI nécessitent des écritures comptables particulières qui modifient les montants annoncés lors du débat d'orientation budgétaire. Ceux-ci se distinguent entre opérations réelles et d'ordres.

- Monsieur le Maire précise que les opérations de l'ALSH et de la maison des associations se voient affecter des montants de 876 100 €. Elles n'auront pas lieu cette année mais cela permet de rendre lisible les sommes disponibles pour les investissements futurs.
- Monsieur le Maire présente aussi les deux projets principaux du mandat à savoir le pôle petite-enfance et le pôle médical. Le premier est toujours dans sa phase projet. Trois dossiers de subventions sont en attente. Deux auprès de l'Etat et un dernier auprès de la Région. Les consultations des entreprises vont être publiées à partir du 15 avril. Monsieur Meyrand souhaite savoir si la CCPR en tant que possible futur gestionnaire est régulièrement informée de ce projet. Monsieur le Maire précise qu'un lien réel sur ce dossier est fait avec la communauté de communes.
- Un investissement a été rajouté depuis le dernier débat d'orientation budgétaire.
 Il s'agit du parcours de santé pour un montant de 20 000 € (montant qui est déduit du budget de la balayeuse).

Monsieur Meyrand intervient pour expliquer son vote contre ce budget prévisionnel. En premier lieu il aimerait que la commune puisse mieux maîtriser la production de logements sociaux en ne vendant pas sans garantie ses terrains à des bailleurs sociaux. Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a pris des dispositions en ce sens lors de son dernier conseil municipal.

Le conseiller municipal rappelle sa position sur le pôle médical et l'orientation qu'il aurait souhaitée. Il indique que les médecins de maison de santé pluridisciplinaire quittent les projets. Monsieur le Maire indique que la collectivité a fait le choix de proposer la plus grande liberté pour les médecins ce qui permet de consolider les liens avec la commune et de les attirer. Enfin, Monsieur Meyrand estime que le budget n'est pas sincère car il présente deux opérations qui ne vont pas se réaliser cette année.

Après avoir débattu le conseil municipal vote par chapitres le budget communal qui s'équilibre, après opération d'ordre à 7 966 851.04€ en fonctionnement et à 5 629 113.45€ en investissement, par 25 voix pour et une contre.

Par ailleurs Madame Lecoutre présente le tableau des subventions aux élus. Suite à une question de Madame Rouet-Gimza, Monsieur le Maire explique que les subventions aux associations de santé ne sont pas dispersées entre plusieurs structures mais affectées à une seule par domaine afin que le montant soit plus conséquent.

Monsieur le Maire indique que la commune a décidé de suspendre la subvention annuelle de l'association Amphora. Le Maire a fait un courrier en ce sens à la Présidente de cette association. Cela s'explique par des gros problèmes de gestion interne et un manque d'intérêt local. L'association conserve pour l'instant l'usage du local communal.

Par ailleurs deux associations (le Club d'échecs et le Bridge) voient leurs subventions fortement diminuées du fait que les comptes sont excédentaires et qu'elles ont une trésorerie conséquente.

5 /FINANCES - CREATION D'UNE TARIFICATION POUR LES SPECTACLES

La commune de Saint Clair du Rhône a un droit d'occupation de la salle de spectacle qui se partage avec la communauté de communes du pays roussillonnais.

Afin de mener une politique culturelle, la commune propose des spectacles.

Monsieur le Maire propose de créer une tarification de droit d'entrée progressive de 0€ - 5€ - 10€ - 15€. Les recettes seront affectées à la « régie divers – st clair du Rhône – 30 906 »

Monsieur le Maire indique que les droits d'entrées seront fixés en fonction du coût des prestations. Le prochain concert aura des places à 5€.

La mise en œuvre de cette tarification est adoptée à l'unanimité du conseil municipal.

6 / FINANCES - SUBVENTION ADAPH

Monsieur le Maire présente une demande de subvention formulée par l'Adaph. Le montant de 15 493 € se calcule en fonction des 1705 personnes aidées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le vote de cette délibération

7/FINANCES - INDEMNITES DES ELUS

Par une délibération en date du 29 mars 2014, le conseil municipal fixait l'indemnité du Maire, des adjoints et des conseillers délégués en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique qui était à 1015.

Suite à des négociations partenariales, l'Etat a augmenté l'indice brut terminal à 1022.

Le conseil municipal par 25 voix pour et une abstention modifie l'indice de référence des indemnités des élus selon l'indice brut terminal 1022.

6 / MARCHES PUBLICS

- Gontel: commande des fleurs: 3 598.80€ H.T
- SESEM : Fourniture et changement de la pompe de relevage de l'Espace Jean Fournet 9 019.96 €
- Bornes fonte devant les écoles : 1980€ TTC

7/ QUESTIONS DIVERSES

Points divers:

- Risques routiers : un accident s'est produit récemment à la sortie du Lotissement de Varambon. L'auteur du délit a doublé sur une ligne blanche. Une solution pour réduire la vitesse des automobilistes serait d'intégrer un feu rouge « intelligent » qui s'actionne lorsque les usagers dépassent la vitesse autorisée. Monsieur le Maire indique que le département n'implantera pas de radar fixe. De même il n'est pas possible de mettre un terre-plein au milieu de la route car la voirie s'adresse aux convois exceptionnels.
- Les référents de quartier ont réalisé un sondage sur l'ensemble de la commune concernant le débit internet. Monsieur le Maire va transmettre ces données aux services de l'Etat.

Prochains Conseils municipaux:

- Lundi 22 mai 2017 20h30
- Lundi 26 juin 2017 20h30
- Lundi 18 septembre 2017 -20h30